

Assemblée Générale Elective du 18 juin 2016

COMPTE RENDU

1- Election des membres du Comité Directeur

Nombre de voies est de 80 le quorum est donc atteint.

Prénom / Nom	Club	Département	Votes		
			pour	contre	abstention
Pierrick EVENO	Cercle d'Escrime Castelbriantais	44	80		
Claire ERMINE	Cercle d'Escrime Castelbriantais	44	80		
Mathilde SAGET	Cercle d'Escrime Castelbriantais	44	80		
Estelle JOLY	Cercle Herblinois Escrime	44	80		
Bernard CONAN	Cercle Herblinois Escrime	44	80		
Michel RELET	NEC Escrime	44	75	5	
Cathy ROUSSELOT	SCO Escrime	49	80		
Jérôme CHASLES	SCO Escrime	49	80		
Myriame ALBERT	SCO Escrime	49	80		
René LEMBERT	SCO Escrime	49	80		
Guillaume DESPRES	CE Le Mans	72	71	9	
Brigitte DAVY	CE Le Mans	72	67	13	
Nathalie BOURREAU	CE Sablé sur Sarthe	72	80		
Pierre ROLLAND	CE Loué	72	80		
Eric SEVESTRE	Escrime Sur Vie	85	80		
Guillaume MICHON	Escrime Sur Vie	85	80		
Stanislas GRAYON	Cercle d'Escrime Yonnais	85	80		
Jean Claude ULYSSE	Epée Sablaise	85	80		

Toutes les personnes sur la liste sont élues

2- Réunion du nouveau Comité Directeur pour l'élection du Président

Il y a 18 personnes dans le bureau :

- 14 personnes sont présentes
- 2 pouvoirs ont été donnés

Le nombre de voies est de 16 le quorum est donc atteint.

Monsieur Michel RELET se présente comme président.

Il est procédé au vote à bulletin secret :

- Contre : 3 voies
- Pour : 11 voies
- Blanc : 2 voies

Monsieur Michel RELET est élu Président de la ligue pays de la Loire par le Comité Directeur

3- Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale le candidat élu Monsieur Michel RELET. L'Assemblée Générale procède à son tour à l'élection du Président.

Nombre de voies est de 80 le quorum est donc atteint

Il est procédé au vote :

- Pour : 65 voies
- Contre : 11 voies
- Abstention : 4 voies

Michel RELET est élu Président de la ligue pays de la Loire par l'assemblée Générale.

4- Election du délégué titulaire et des suppléants de la Ligue aux Assemblées Générales de la FFE

Personne ne souhaite voter à bulletin secret. L'assemblée est pour voter la liste dans sa globalité

Il est procédé au vote :

- Pour : 80 voies

La liste est donc adoptée à l'unanimité

5- Désignation du vérificateur aux comptes

M Jacques ALBERT se présente comme vérificateur aux comptes pour l'année 2016.

L'assemblée désire voter à main levée.

Il est procédé au vote :

- Pour : 80 voies

M Jacques ALBERT est élu à l'unanimité au poste de vérificateur aux comptes.